

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 mars 2024

**N° 2024/019 - ACTUALISATION ET CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le 26 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Jean-François FABRE, pouvoir à M. Richard DELLA-MUSSIA
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS
M. Denis FASANARO, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Valérie MICHEL, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Teresa LOSSO, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Samira GUERROUMI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	26
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20240326- lmc112854-DE-1-1
Date réception : 2 avril 2024

OBJET : ACTUALISATION ET CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération n°2024/015 du Conseil municipal du 29 février 2024 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le montant de trois Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations d'investissement de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de clôturer l'Autorisation de Programme n°2017001 suite à la fin des travaux du groupe scolaire Germaine Tillion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À LA MAJORITÉ,

26 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

MODIFIE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Groupe scolaire Moulin à Vent » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
2018004	16 770 000 €	178 896 €	25 448 €	142 354 €	2 636 313 €	4 882 149 €	4 000 000 €

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP
		2025
2018004	16 770 000 €	4 904 840 €

MODIFIE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Fort de Champigny Phase 2 et 3 » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
2022001	15 500 000 €	2 119 080 €	1 737 269 €	470 157 €	1 000 000 €
		2026	2027	2028	
		1 000 000 €	6 000 000 €	3 173 494 €	

MODIFIE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Maison de l'animal » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
2022002	5 500 000 €	38 520 €	168 156 €	200 000 €	3 500 000 €	1 593 324 €

CLOTURE l'Autorisation de Programme de l'opération « Groupe scolaire G. Tillion » suite à la fin des travaux

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 2 avril 2024 et de l'affichage le 2 avril 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.